

Kamel Daoudi pas content d'être cité par Résistance républicaine, quel ingrat !

written by Christine Tasin | 12 mars 2018



Ci-dessus le message laissé par l'ancien djihadiste en grève de la faim.



Nous sommes heureux de constater que l'affaiblissement dû à la grève n'a pas encore touché ses neurones et qu'il est encore capable de menacer autrui.

Louise Langlois avait fait un peu de publicité à sa grève de

la faim dans l'un de ses articles :

<http://resistancerepublicaine.com/2018/03/10/kamel-daoudi-ancien-djihadiste-vivant-a-nos-crochets-fait-une-greve-de-la-faim-et-de-la-soif/>

Elle y évoquait l'histoire de cet ancien naturalisé déchu de sa nationalité française vivant effectivement aux crochets de la France avec femme et enfants.

Je me vois obligée, en tant que Directrice de publication, de vérifier si, vraiment, elle a menti comme l'ancien terroriste l'affirme ; pour cela je vois ce qui est de notoriété publique, dans d'autres articles de presse, sur wikipedia... J'ai beau chercher, je ne vois rien qui pourrait déranger dans tout l'article :

ancien djihadiste vivant à nos crochets : il a été condamné pour terrorisme et même déchu de la nationalité française, ce qui est extrêmement rare, non ? Il est en résidence surveillée, dans une maison fournie par l'Etat, non ? Lui-même dit qu'il n'est plus djihadiste (ce qui suppose qu'il l'a été et que l'on peut encore l'appeler ainsi, forcément...) et se décrit comme islamiste. Il faudra nous expliquer la différence. Il crie son innocence ? Il a été condamné...

Voir [Wikipedia](#) « *Il explique n'être plus djihadiste : « L'islamisme me définit en partie, mais pas entièrement. »*

Toute la question est de savoir pourquoi on donne la parole à tous ces terroristes de l'islam qui mériteraient de finir sur le bûcher avec leur Coran criminel jeté dans les flammes. Qu'est-ce qui est choquant et diffamatoire ? Un condamné pour terrorisme ne devrait pas avoir la parole dans les journaux... C'est l'opinion de Louise, et c'est la liberté d'expression de chacun, reconnue par toutes les jurisprudences judiciaires.

Et le zozo se plaint de sa vie en France alors qu'il a fait appel à la CEDH pour ne pas être expulsé ? Il avait 56

autres pays musulmans à sa disposition, non ?

Il veut à tout prix rester en France où il a été condamné ? C'est une erreur, qu'il dégage en pays musulman au lieu de nous imposer une présence dont on ne veut pas. Ou qu'il dégage sur une île déserte au milieu du Pacifique...

Il prétend avoir fait des demandes auprès de 35 pays, aucun de ces 35 pays ne l'a accepté, et il faudrait que la France et les Français se réjouissent de le garder ? Il reste donc encore encore près de 160... Bon vent !

Cet Algérien de 43 ans proteste contre un texte qui permettrait à l'administration de prolonger indéfiniment son assignation à résidence en contournant une censure du Conseil constitutionnel.

<http://www.liberation.fr/france/2018/02/13/pourquoi-kamel-daoudi-assigne-a-residence-depuis-dix-ans-se-bat-il-contre-contre-une-proposition-de-1629341>

Et le petit chéri, blanc comme un agneau, qui aurait même fait des recherches google sur des fonctionnaires comme ceux de Magnanville se dit innocent et se permet de menacer Résistance républicaine ?

En fouillant l'ordinateur familial, les enquêteurs trouvent des recherches internet sur les fonctionnaires, dans le contexte du récent attentat de Magnanville. [Selon Télérama](#), une « alerte » Google est également mise en place pour faire remonter les contenus liés à Djamel Beghal. Quelques mois plus tard, Kamel Daoudi est à nouveau « démenagé ». Direction la Charente-Maritime, et la chambre d'hôtel qu'il occupe encore aujourd'hui, aux frais de l'État.

L'informaticien de profession ne connaît personne dans le village, où il ne travaille pas.

<http://www.europel.fr/societe/le-quotidien-de-kamel-daoudi-eternel-terroriste-pour-l-etat-francais-3569138>

Quant aux commentaires... De quoi se plaint le Daoudi ? Il a été condamné pour avoir préparé des attentats, de près ou de

loin, à tort ou à raison. Le sujet est sensible, nous renvoie aux images atroces des corps écrasés de Nice, à Maurane et Laura décapitées, entre autres. Et il faudrait, parce que ce monsieur estime qu'il n'est plus djihadiste, lui ouvrir les bras, oublier ce qu'il a fait, lui pardonner ?

Là encore c'est la liberté de chacun de refuser le pardon à celui qui n'a pas eu peur de participer à de telles horreurs. Horreurs qu'il ne renie même pas puisqu'il ose se dire « islamiste ». Autant dire qu'il trouve normal d'appliquer les prescriptions coraniques comme le fait l'Etat islamique... Alors que les lecteurs du site pensent que tant qu'à faire, il serait bien qu'il disparaisse est humain, et là aussi de l'ordre de la liberté d'expression et surtout du débat sur la peine de mort qui devrait être réservée aux djihadistes et autres terroristes :

Pot-pourri :

« Il n'a qu'à continuer à ne pas s'alimenter !

Mettez lui un peu de poison dans la boisson ça ira plus vite et soyons moins hypocrites

Rien à foutre, il peut crever.

Le mieux pour tout le monde serait qu'il fasse la grève de la respiration. Et ne pas dire « ancien » djihadiste, ça n'existe pas. La taqiya l'autorise à s'adapter à toutes les situations y compris se poser en victime de son pays.

c'est la meilleure idée qu'il ait eu de sa vie ! dommage qu'il ne l'ait pas eu plus tôt ! j'espère que personne ne sera assez con pour le faire changer d'avis !

Qu'il crève cette ordure!!! »

Quel est le problème de Kamel Daoudi ? Il est légitime et du droit de chacun de souhaiter la mort de ses ennemis, non ?

Et quand on s'appelle Kamel Daoudi, si on ne veut pas lire des choses désagréables on essaie de ne pas faire parler de soi, non ?

Et un Kamel Daoud est notre ennemi, indubitablement. Parce qu'il fait ou a fait partie de la mouvance djihadiste, parce qu'il se dit islamiste.